

AFFAIRE N°37/3 - Cession au Ministère de la Justice d'une parcelle de terrain située à Montgaillard en vue de l'implantation d'un Foyer d'Action Educative - Réduction de la superficie à céder.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 11 avril 1975, vous vous êtes prononcés favorablement pour la cession pour un franc symbolique, au Ministère de la Justice, d'une parcelle de terrain de 8 000 m² située à Montgaillard, en vue de l'implantation d'un Foyer d'Action Educative.

Cet établissement, je vous le rappelle, est destiné d'une part, à accueillir les jeunes gens de 16 à 19 ans parvenus au terme d'une mesure de placement éducatif afin de favoriser leur insertion dans la vie professionnelle et d'autre part, à héberger les garçons de 13 à 16 ans en attente d'être transférés à l'A. P. E. C. A.

Cependant, pour des raisons d'adaptation au sol, il s'avère nécessaire de modifier l'implantation du bâtiment qui ne nécessite par ailleurs qu'une surface totale de 6 650 m² au lieu des 8 000 m² prévus.

Il s'ensuit donc qu'un délaissé de 2 800 m² pourra être récupéré par la Municipalité.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à céder au Ministère de la Justice, pour un franc symbolique, une parcelle de terrain de 6 650 m² située à Montgaillard telle qu'elle figure sur le plan annexé à la présente

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu
Pour le Prefet et par délégation

le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales

Signé: Paul PASTOR

Cour copie conforme

à Denis, le 1er juin 1977

le Chef de Bureau délégué

J. LACOSTE